

Référentiel d'enseignement pour les personnels CNAP de l'OSU IAP

L'Institut d'Astrophysique de Paris (IAP), en tant qu'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU), reconnaît et valorise l'engagement de ses personnels dans l'enseignement et la formation à tous les niveaux. Le présent référentiel a pour objectif de préciser le cadre général dans lequel les enseignements réalisés par les personnels de l'IAP peuvent être pris en compte dans l'évaluation de leurs activités, conformément aux attentes du CNAP.

1. Principes généraux

Les enseignements dispensés par les personnels de l'IAP s'inscrivent naturellement dans le périmètre de Sorbonne Université (SU), tutelle universitaire de l'unité, et dont l'IAP est une Ecole Interne. Ces enseignements constituent le cadre de référence pour le décompte et la reconnaissance des charges d'enseignement.

Toutefois, les interventions réalisées dans d'autres établissements (universités partenaires, écoles d'ingénieurs, formations doctorales, etc.) sont également reconnues, dès lors qu'elles relèvent des domaines de compétence scientifique des personnels et contribuent à la mission de formation à la recherche ou par la recherche.

Conformément aux recommandations nationales relatives aux activités d'enseignement des astronomes et physiciens, les personnels de l'IAP sont redevables de leurs activités d'enseignement auprès du directeur de l'OSU. Le directeur de l'OSU valide ces activités, en s'appuyant sur le présent référentiel et en tenant compte des spécificités locales (offre de formation, contraintes de service, contexte d'établissement).

2. Niveaux et périmètre des enseignements pris en compte

Sont considérées comme activités d'enseignement les interventions effectuées dans les formations suivantes :

- **Premier cycle (Licence)** : enseignement disciplinaire ou transversal, en présentiel ou à distance.
- **Deuxième cycle (Master)** : cours, travaux dirigés, enseignements méthodologiques, encadrement de projets ou d'ateliers.
- **Troisième cycle (Doctorat)** : écoles thématiques, séminaires de formation, encadrement d'ateliers doctoraux.
- **Écoles d'ingénieurs** : enseignements liés à l'astronomie, la physique, la science des données, l'instrumentation ou toute discipline pertinente.
- **Encadrement de stages** : niveau bac+1 à bac+4 (excluant dont le M2) si le sujet est à l'astronomie, la physique, la science des données, l'instrumentation ou toute discipline pertinente, dans la limite de 20h eqTD/an.

3. Équivalences horaires

Les charges d'enseignement sont comptabilisées de la façon suivante :

- 1 heure de travaux dirigés (TD) = 1 heure équivalent TD (h eqTD)
- 1 heure de cours magistral (CM) = 1,5 h eqTD
- 1 heure de travaux pratiques (TP) = 1 h eqTD
- Stages : 2h eqTD/stage/étudiant/semaine
- Autres enseignements : en cohérence avec les conventions de la formation concernée (e.g. le nombre d'heures pour un stage d'observation au télescope dans un cursus de M2 est un forfait décidé par la formation).

Ces correspondances servent de base au calcul global des activités d'enseignement. Les activités complémentaires (participation à des jurys, préparation de supports pédagogiques, etc.) peuvent être prises en compte de manière qualitative par la direction de l'OSU IAP sur demande.

4. Articulation avec les missions de recherche

L'activité d'enseignement des personnels de l'IAP s'inscrit en complémentarité avec leurs missions de recherche. Elle contribue à la diffusion du savoir, à la formation des étudiants à la démarche scientifique et au rayonnement académique de l'observatoire. Le référentiel se veut souple afin de permettre une diversité d'engagements et de formats pédagogiques.

Le présent référentiel a vocation à servir de cadre de référence pour la valorisation des activités d'enseignement des personnels CNAP de l'IAP, sans se substituer aux textes nationaux ni aux règles de Sorbonne Université, établissement de rattachement de l'OSU IAP.